

Saint-Lô, le 26 septembre 2011

DOSSIER DE PRESSE

Le Président de l'ARCEP en visite dans la Manche

La Manche, territoire d'exception en matière d'infrastructures numériques et de développement des usages, se lance aujourd'hui vers de nouveaux défis. Le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitant représente un enjeu considérable et déterminant pour l'avenir de notre département.

Le 30 septembre, la Manche présente ses projets et ambitions au Président de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes), Monsieur Jean-Ludovic SILICANI.

La Manche : en avance en matière de Très Haut Débit

La Manche a été, avec la Ville de Pau, le **1^{er} territoire à développer le FTTH**, la fibre optique jusqu'à l'habitant en affichant un objectif de raccorder 4 000 foyers St-Lois et 22 000 à Cherbourg en 2007.

Les 4 000 prises de Saint-Lô sont ouvertes à la commercialisation depuis décembre 2009 et près de 25 % des ménages éligibles ont souscrit à l'offre très haut débit.

Depuis mi-2011, ce sont 10 000 foyers de la Communauté Urbaine de Cherbourg qui sont raccordables au très haut débit. Les 12 000 prises restantes sont programmées à la commercialisation pour mi 2012.

Des travaux déjà engagés avec le Gouvernement : le schéma directeur et l'expérimentation à St-Lô

Élaboré avec le soutien de l'État, de la Caisse des Dépôts, de la Région Basse-Normandie et du FEDER (Fonds Européen de développement Régional), le **Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) de Manche Numérique accentue encore la dynamique engagée et positionne la Manche en tant que territoire moteur en matière de desserte FTTH**. Manche Numérique a, en effet, statué sur un objectif de couverture FTTH du département de la Manche (100% des lignes) à horizon de 15 ans.

De plus, dans le cadre du programme national « Très Haut Débit », ce sont **900 foyers Saint-Lois supplémentaires** qui sont aujourd'hui raccordables à la fibre optique. Cette expérimentation, à enjeu national, portée par Manche Numérique en partenariat avec SFR et France Télécom Orange figure parmi les 7 projets pilotes retenus par le gouvernement. Ces 900 prises saint-loises sont ouvertes à la commercialisation depuis juillet 2011.

La délégation de l'ARCEP¹

La présence sur le terrain d'une délégation de l'ARCEP témoigne d'un intérêt pour toutes les actions menées et à venir sur le département de la Manche.

La venue de Jean-Ludovic SILICANI, président de l'Autorité, démontre une réelle reconnaissance du travail accompli.

En présence de Benoît LOUTREL, directeur de programme Économie Numérique au Commissariat Général à l'Investissement, la Manche reçoit donc une délégation composée de 9 personnes :

- Jean-Ludovic SILICANI, Président de l'ARCEP
- Joëlle TOLEDANO, Membre du collège de l'ARCEP
- Christian GUENOD, Chargé de mission auprès du Président
- Philippe DISTLER, Directeur général
- Jean-François HERNANDEZ, Responsable de la communication
- Antoine DARODES, Directeur – direction des marchés haut/très haut débit et des relations avec les collectivités territoriales
- Renaud CHAPELLE, Adjoint au directeur – direction des marchés haut/très haut débit et des relations avec les collectivités territoriales ; Chef de l'unité « Relations avec les collectivités territoriales »
- Guillaume MEHEUT, Chef de l'unité « mutualisation de la fibre et marchés aval haut et très haut débit »
- Julie CHABROUX, Adjointe au chef de l'unité « Relations avec les collectivités territoriales ».

Cette visite est l'occasion pour la Manche de faire part de ses projets et ambitions pour le développement du territoire ; en particulier sur le déploiement du très haut débit et le développement de la filière numérique manchoise.

La programmation de « visites terrain » permet de mettre en avant concrètement les actions réalisées.

Sommaire

- | | |
|--|----|
| • Programme de la journée du 30 septembre | p3 |
| • Présentation du Schéma directeur d'Aménagement Numérique | P4 |
| • État des lieux du déploiement de la fibre optique à St-Lô et Cherbourg et expérimentation FTTH à St-Lô | p4 |
| • Présentation du projet de montée en débit radio (projet MIMO) | p8 |
| • Présentation de la Filière Numérique, impacts économique | p8 |
| • NRO & Point de mutualisation | p8 |
| • Présentation des « Clés de la Ville » | p8 |

¹ ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes

Programme

Vendredi 30 septembre 2011

- 10h00-10h15** **Accueil**
Jean-François LE GRAND, Président du Conseil général
Gilles QUINQUENEL, Président de Manche Numérique
Conseil général de la Manche – St-Lô
- 10h15-10h45** **Présentation du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique**
Catherine TIQUET – Cabinet Quatrec
Salle des sessions - Conseil général de la Manche - St-Lô
- 10h45-11h15** **État des lieux du déploiement de la fibre optique à St-Lô et Cherbourg et expérimentation FTTH à St-Lô**
Manche Télécom
Salle des sessions - Conseil général de la Manche - St-Lô
- 11h15-11h35** **Présentation du projet de montée en débit radio (projet MIMO)**
Philippe LE GRAND, vice-président de Nomotech
Salle des sessions - Conseil général de la Manche - St-Lô
- 11h35-11h45** **Présentation du programme national Très Haut Débit**
Benoît LOUTREL, Directeur de programme "Économie Numérique"
Commissariat Général à l'Investissement
Salle des sessions - Conseil général de la Manche - St-Lô
- 11h45-12h15** **Présentation de la filière numérique, impacts économiques**
Luc VICHIT et Laure CARDINE – Cabinet Lymphis
Salle des sessions - Conseil général de la Manche - St-Lô
- 12h15-12h30** **Conclusion**
Jean-Ludovic SILICANI, Président de l'ARCEP
Salle des sessions - Conseil général de la Manche - St-Lô
- 12h30-13h00** **Conférence de presse**
- 13h00-14h15** **Déjeuner**
Conseil général de la Manche – St-Lô
- 14h30-15h00** **Visite du NRO (Nœud de Raccordement Optique)**
Manche Télécom et Manche Numérique
Venelle du Point du Jour – St-Lô
- 15h15-15h45** **Point de mutualisation et déploiement du Très Haut Débit dans le cadre de l'expérimentation sur St-Lô**
SFR et Orange
Intersection Rue de Tessy et rue de Bellevue – St-Lô
- 16h00-16h30** **Présentation des « Clés de la Ville », carte multiservices pour les citoyens -**
Entreprise CEV
Rue Henri Claudel – St-Lô

Présentation du Schéma directeur d'Aménagement Numérique

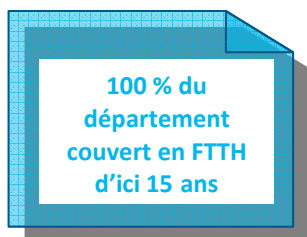
La loi décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique (loi Pintat) a introduit un article dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique.

Le schéma directeur est un document qui fait un état des lieux des réseaux de communications électroniques existants et décrit ceux qui sont envisageables dans le cadre d'une stratégie de déploiement numérique sur le territoire concerné. Il est la condition préalable à l'intervention de l'État dans le cadre des investissements d'avenir, il constitue également le cadre de concertation et de réflexion stratégique entre les collectivités territoriales et les opérateurs privés pour le déploiement du très haut débit.

Lancé dès 2010, le schéma de Manche Numérique présente une **réflexion partagée en 3 volets : infrastructures, usages et expérimentation.**

Sur le 1^{er} volet, il fixe les objectifs en termes de couverture, de débits à atteindre et de calendrier. Il présente un plan de financement ainsi qu'une stratégie d'ensemble pour parvenir à la situation cible. Parce qu'il n'existe pas de réseaux sans usages associés, ce schéma directeur fixe en parallèle les orientations axées sur le développement des services numériques.

Vendredi 24 juin 2011, le Comité syndical de Manche Numérique a délibéré et adopté le volet « Infrastructures » du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.



Manche Numérique a statué sur un objectif de couverture FTTH (fibre optique jusqu'à l'abonné) du département de la Manche (100% des lignes) à horizon de 15 ans.

La 1^{ère} étape consistera à desservir en très haut débit, d'ici à 2017, environ 120 000 lignes qui s'ajoutent aux 36 000 prises déjà prévues sur St-Lô et Cherbourg. **50 % du département sera donc raccordé au FTTH**

sous 6 ans.

La priorité a également été donnée à la desserte des foyers mal couverts en haut débit avec :

- la solution radio Très Haut Débit (Wifi MIMO) offrant un débit allant jusqu'à 10 Mbit/s ;
- la montée en débit via une action à la sous-boucle (modernisation de la boucle locale afin d'améliorer le débit DSL) qui concernera une quarantaine de sous-répartiteurs ;
- des expérimentations de déploiement FTTH en milieu rural.

Ce schéma directeur d'aménagement numérique a été élaboré avec le soutien de :



État des lieux du déploiement de la fibre optique à St-Lô et Cherbourg et expérimentation FTTH à St-Lô

État des lieux du déploiement de la fibre optique à St-Lô et Cherbourg

Depuis 2007, la Manche s'emploie à faire du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitant une priorité.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, Manche Numérique s'est fixé l'objectif de raccorder **26 000 foyers de St-Lô et Cherbourg en très haut débit** ; un objectif ambitieux pour un département rural.

Les 4 000 prises de Saint-Lô sont ouvertes à la commercialisation depuis décembre 2009 et près de 25 % des ménages éligibles ont souscrit à l'offre très haut débit.

Depuis mi-2011, ce sont 10 000 foyers de la Communauté Urbaine de Cherbourg qui sont raccordables au très haut débit. Les 12 000 prises restantes sont programmées à la commercialisation pour mi 2012.

Expérimentation FTTH à St-Lô

En juillet dernier, SFR, France Télécom, Manche Télécom, St-Lô Agglomération et Manche Numérique annonçaient conjointement la construction d'une **extension expérimentale du réseau FTTH** (Fiber to the home ou fibre jusqu'à l'abonné) **Saint-Lois**.

Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre du programme national très haut débit porté par le gouvernement. Elle bénéficie d'une aide dans le cadre des investissements d'avenir (grand emprunt).

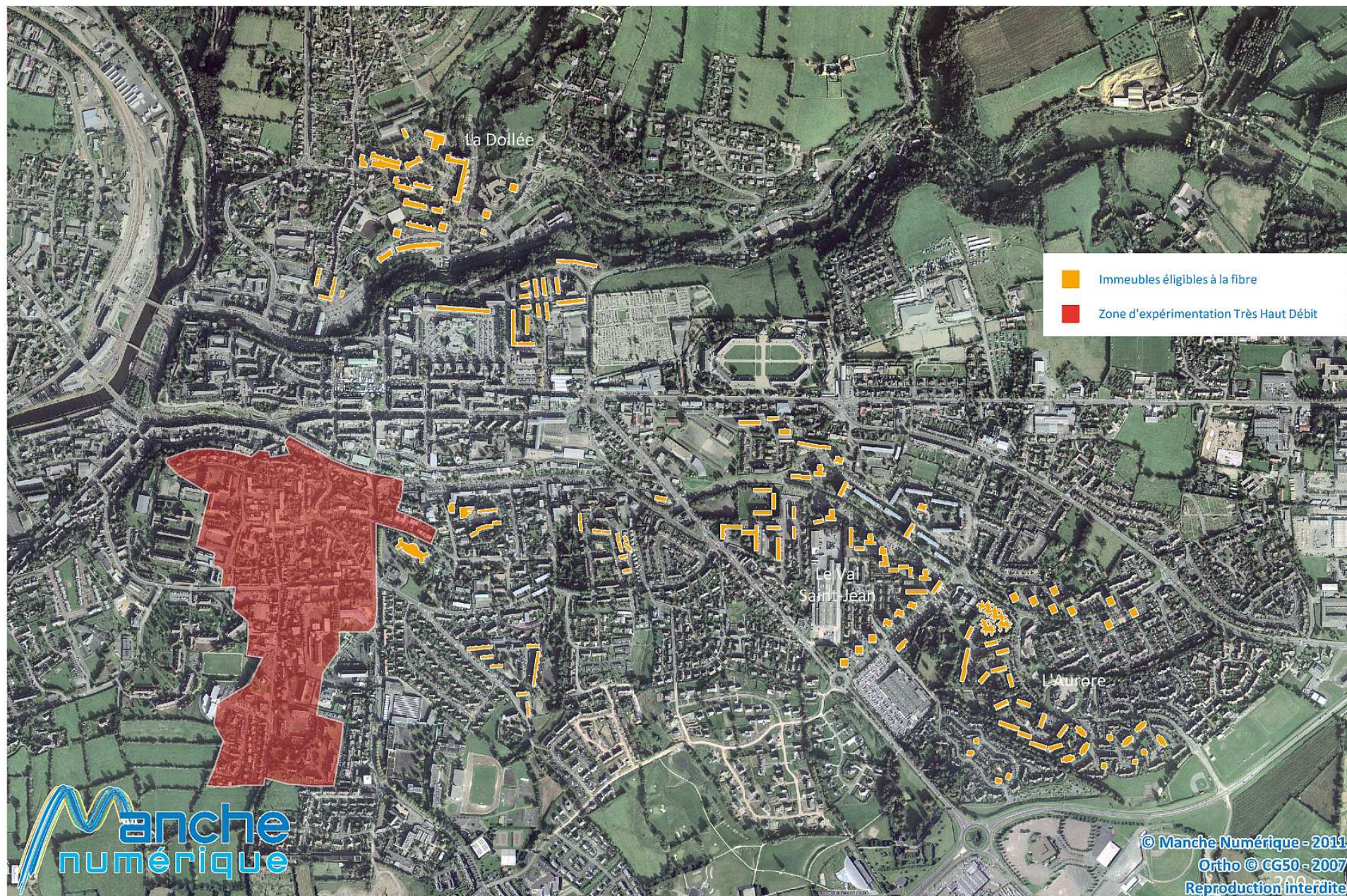


Cette expérimentation vise à raccorder **900 logements** tant collectifs qu'individuels à **Saint-Lô**, selon des typologies variées, , tant en souterrain qu'en aérien (en profitant des réseaux électriques et de téléphone) ; les opérateurs nationaux, tels qu'Orange et SFR, n'ont à présent jamais raccordé une telle diversité d'habitations... Et ils viennent le faire à St-Lô en partenariat avec Manche Numérique !



Cette expérimentation permettra de **définir les méthodes adaptées à la construction de réseaux très haut débit dans les villes moyennes et les zones rurales, en particulier manchoises**, contribuant ainsi à atteindre l'objectif national d'une couverture totale du territoire en 2025

Fibre à l'abonné sur l'agglomération Saint-Loise en 2011 (FTTH)



Fibre à l'abonné sur l'agglomération Cherbourgeoise en 2011 (FTTH)



- Limites communales
- Bâtiments raccordés (25% des prises de la CUC)
- Secteurs en cours de raccordement (25% des prises de la CUC)

Sources :
Communauté Urbaine de Cherbourg - 2011
Manche Numérique - septembre 2011
Orthophotoplan Conseil Général de la Manche - 2007
Reproduction interdite

Présentation du projet de montée en débit radio (projet MIMO)

Aujourd'hui, la couverture haut débit dans la Manche s'appuie sur la technologie ADSL, complétée par le réseau WiFiMax.

230 sites WiFiMax sont actuellement actifs sur l'ensemble du territoire, ce qui en fait le plus grand réseau WiFiMax au niveau européen. Plus de 2700 manchois bénéficient d'un accès au haut débit grâce à cette technologie.

Le projet de Manche Numérique consiste donc à faire évoluer ce réseau WiFiMax existant afin de le rendre apte à supporter les mêmes services qu'un réseau ADSL (triple play).

Pour ce faire, la solution radio Très Haut Débit « MIMO » (Multiple-Input Multiple-Output soit entrées multiples sorties multiples) va être mise en place. **Celle-ci permettra une montée en débit significative pour l'utilisateur (au-delà de 10 Mbit/s).**

L'objectif de ce projet est d'apporter un niveau de service équivalent au meilleur de l'ADSL sur les zones mal desservies de notre département.

Présentation de la Filière Numérique

Pour relever le défi des services et usages numériques, le département de la Manche peut compter sur la présence de très nombreux experts dans le secteur des TIC sur le territoire.

En effet, la Manche compte plus de 770 établissements rattachés à la filière numérique totalisant ainsi 4200 emplois. Durant les quatre dernières années, la filière a gagné plus de 700 emplois.

Pour développer des usages numériques innovants dans la Manche et soutenir les activités à forte valeur ajoutée présentes sur le territoire, il est nécessaire de s'appuyer sur des compétences numériques identifiées et organisées.

C'est donc pour favoriser les échanges entre les professionnels de l'économie numérique et avec l'ensemble des acteurs économiques locaux et régionaux que **Manche Numérique souhaite bâtir une stratégie territoriale de développement de la filière numérique en privilégiant deux axes :**

- l'information, la sensibilisation et la formation des entreprises aux nouveaux usages et services numériques
- le regroupement des professionnels du numérique autour de projets fédérateurs.

NRO (Nœud de Raccordement Optique) et point de mutualisation

Le nœud de raccordement optique (NRO) est, dans un réseau de desserte optique FTTH, le lieu où un opérateur commercial installe les équipements actifs lui permettant d'acheminer le signal depuis son réseau vers ses abonnés et réciproquement.

La partie finale du réseau (dans un immeuble ou un quartier) doit être mutualisée, c'est-à-dire que le premier opérateur ayant installé la fibre optique (l'opérateur d'immeuble) doit permettre aux autres (les opérateurs commerciaux) de venir s'y raccorder au travers d'un Point de Mutualisation.

Le point de mutualisation doit permettre de desservir des quartiers entiers (un millier de lignes) et être accessibles aux opérateurs commerciaux qui le raccordent depuis un NRO.

Dans la Manche, on compte aujourd'hui **5 NRO actifs sur St-Lô et Cherbourg** (1 NRO supplémentaire sur le territoire de Cherbourg à venir). **Un point de mutualisation expérimental se situe à St-Lô dans la zone pilote de déploiement du Très Haut Débit.»**

Présentation des Clés de la Ville (CEV Group)

« Les Clés de la Ville » : Une plateforme citoyenne multiservices

Développée par CEV, « **Les Clés de la ville** » est une solution de cartes multiservices à destination des agglomérations, dont la vocation est de dynamiser les services de la collectivité, d'en faciliter l'accès aux habitants et d'apporter des économies d'échelle aux collectivités locales.

Vecteur d'échange et de simplification, « **Les Clés de la ville** » c'est : **une seule carte pour accéder aux différents services de la ville.**

« **Les Clés de la ville** » représentent un outil innovant au service des politiques sociales, culturelles et sportives de la ville et permet également à la collectivité d'obtenir une cartographie des usages et ainsi d'améliorer les services fournis aux citoyens

Contact presse :
Cécile Guillemain
02.33.77.83.80 / 06.07.71.54.61
cecile.guillemain@manchenumerique.fr

Manche Numérique

235 rue Joseph Cugnot – Zone Delta
50 000 Saint-Lô

Tél : 02.33.77.83.60 - contact@manchenumerique.fr
www.manchenumerique.fr

Conseil général de la Manche

Maison du Département
50 050 Saint-Lô Cedex

Tél : 02.33.055.550
www.manche.fr